

René TIBOGUE
Président de la commission d'enquête
7, rue des Bouvreuils
87480 SAINT PRIEST TAURION
Tél. 05.55.36.66.13 / 06.81.72.16.38
Courriel : rene.tibogue@wanadoo.fr

St-Priest-Taurion le 6 janvier 2016

ENQUETE PUBLIQUE

prescrite par arrêté n° DCE-BPE n° 111 du Préfet de la Haute-Vienne pris le 14 octobre 2015 relative à la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Bellac, Blond, Mézières sur Issoire et Peyrat de Bellac.

PROCES-VERBAL établi le 6 janvier 2016

En application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, le président de la commission d'enquête a rencontré le 6 janvier 2015, les représentants de la société ABO-WIND et de la Société Energies Citoyennes 87 (SEC 87).

Au cours de cette réunion, après un bilan général sur l'enquête, toutes les observations et demandes formulées par le public ont été étudiées.

Le présent procès-verbal dresse la liste des points abordés.

I - BILAN GENERAL

L'enquête publique s'est déroulée normalement du 23 novembre au 23 décembre 2015.

La publicité a été très bien assurée.

Le public a été bien informé de la tenue de l'enquête et a pu s'exprimer au cours des 17 permanences.

Le dossier est complet, conforme à la législation en vigueur, d'une bonne lisibilité pour le grand public.

Les copies des observations portées sur les registres, des courriers, des courriels reçus et des délibérations des Conseils municipaux ont été transmises ce jour par courriel au porteur de projet.

II - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Les synthèses de toutes les observations formulées au cours de l'enquête sont répertoriées dans un tableau récapitulatif annexé au présent procès-verbal.

A la lecture de ce tableau il apparaît que :

- 103 personnes ont apporté leur contribution :
 - ✓ 75 sont favorables au projet
 - ✓ 28 y sont défavorables
- 9 associations ont participé à l'enquête :
 - ✓ 1 (SEC87 partie prenante) est favorable au projet
 - ✓ 7 y sont défavorables
 - ✓ 1 (Club National des Bécassiers) n'a pas d'opinion marquée

Les observations sont analysées dans les paragraphes suivants, les numéros attribués correspondent à ceux du tableau récapitulatif.

Elles sont analysées par thèmes pour ce qui concerne les observations de portée générale ou individuellement si elles sont émises par des personnes directement concernées et/ou des associations.

21 – Observations de portée générale

21.1 – Observations favorables au projet

Les commentaires favorables au projet éolien s'appuient pour la plupart sur plusieurs arguments comme le montre le relevé synthétique ci-après.

Certains, de portée générale, soulignent l'importance de l'énergie éolienne face aux défis énergétiques de demain, d'autres abordent les impacts des éoliennes, souvent pour les relativiser, ou les spécificités du projet de la Croix de la Pile au premier rang desquelles figure son caractère « citoyen » ; enfin, de nombreux commentaires se rapportent aux retombées économiques locales d'un parc éolien.

21.1.1 – Arguments environnementaux et qualité de vie

- Energie renouvelable (ER), transition énergétique, objectifs de la COP 21 : 37 mentions
Observations n°: 2 (l'éolien fait partie des ER et de la transition énergétique), 8 (production d'énergie verte), 9 (objectifs ER que la France s'est engagée à respecter), 11 (montrer que la France est prête à assumer ses engagements), 14 (réponse adaptée au changement climatique et aux dangers du nucléaire), 15 (il faut développer les ER), 16 (nécessité de réduire la consommation d'énergie fossile), 17 (les ER sont l'avenir du pays), 19 (développement de l'énergie verte), 23 (maillage énergie verte renouvelable produite localement), 25 (renouvellement énergétique), 26 (production d'énergie verte), 27 (ER et propre), 28 (ressource inépuisable sans production de CO²), 29 (développer l'éolien c'est entrer dans l'ère de la COP 21, c'est gagnant-gagnant pour tous), 30 (l'éolien, c'est contribuer à l'engagement des Etats de produire une ER non carbonée dont sans effet sur le

réchauffement climatique), 33 (le projet s'inscrit dans le cadre des ER et répond aux objectifs fixés par la COP 21), 35 (énergie verte et propre en opposition aux énergies fossiles), 44 (énergie propre et renouvelable), 46 (projet entrant dans le cadre de la COP 21, sans effet sur le réchauffement climatique), 48 (projet écologique et d'avenir pour l'environnement), 50 (réponse aux urgences climatiques et énergétiques), 54 et 55 (ER), 57 (soutien aux ER et en particulier à l'éolien), 58 (projet contribuant aux 20 % d'ER en 2020), 68 (l'éolien permettra d'atteindre les objectifs de la COP 21, baisse des émissions de gaz à effet de serre), 70 (l'éolien est une très bonne source d'ER), 74 (répond aux objectifs de la COP 21 dans le développement des ER), 75 (l'éolien constitue une solution efficace au défi énergétique), 86 (répond aux objectifs de la COP 21), 90 (projets contribuant à la diminution des rejets de CO²), 91 (la région doit participer au développement des ER), 93 (soutien au projet et au développement de l'éolien), 94 (projets répondant aux préconisations affirmées par l'Europe dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre), 98, 100 (projet entrant dans le champ de la COP 21).

- Impacts environnementaux limités, énergie propre et peu de nuisances: 19 mentions
Observations n° 4 (pas de conséquences négatives pour l'environnement), 7 (peu de nuisances), 11 et 25 (pas d'impact sur l'environnement), 14 (toutes les précautions seront prises pour respecter l'environnement), 17 (pas de nuisances pour la nature ni de production de déchets toxiques), 26 (énergie verte), 28 (limitations des impacts), 30 (incidences sur l'environnement peu importantes, mesures de réduction-compensation, pas de pollution de l'air, pas de pollution des sols), 33 (respect de l'environnement), 44 (énergie propre), 46 (pas de pollution de l'air), 48, 77 (projet écologique), 64 (pas de destruction de l'environnement), 68 (énergie propre), 84 (énergie propre), 86 (impact minime sur l'environnement), 92 (énergie non polluante).
- Impacts sur le paysage limités : 7 mentions
Observations n° 2 (les paysages accueilleront parfaitement 5 éoliennes), 7 (pas d'atteinte au paysage), 70 et 74 (meilleure intégration dans le paysage qu'une centrale nucléaire), 55 (pas de bouleversement du regard dans cette zone), 87 (les paysages ont toujours évolué et continueront de le faire en fonction des impératifs économiques), 94 (l'évolution des paysages n'est pas du seul fait de l'éolien).
- Impacts sur les riverains (santé, bruit) faibles à nuls: 8 mentions
Observations n° 4 (pas de conséquences négatives sur la qualité de vie des habitants), 7 (habite en Charente, à 1 km de 16 éoliennes, pas de bruit), 11 (pas d'impact sur la santé humaine), 17 (pas de nuisances pour les riverains), 26 (aucun problème de bruit à proximité de l'éolienne de Lastours), 28 (limitation des impacts), 50 (le bruit est souvent plus faible que le vent lui-même), 54 (énergie peu bruyante).

21.1.2 – Arguments économiques et généraux :

- Projet citoyen : 21 mentions
Observations n° 5 (projet citoyen qui rassemble individus et communautés), 7, 9, 11 (projet qui implique les habitants), 19 (projet citoyen participatif), 23 (participation des citoyens du territoire), 24 (projet porté par des citoyens qui vivront au pied des éoliennes), 26, 28 (projet citoyen avec des investisseurs locaux), 30, 35, 45, 46, 47, 50 (projet éco-citoyen), 75, 77, 87, 94, 98, 100.

- Potentiel éolien local : 3 mentions
Observations n° 77, 91 et 100 (projet implanté dans une ZDE).
- Faible surface agricole consommée : 3 mentions
Observations n° 9 (faible surface consommée), 17 (occupe peu de surface au sol, la terre reste exploitable), 64 (peu de surface agricole utilisée).
- Retombées économiques (RE) et financières (RF) locales positives : 31 mentions
Observations n° 4, 84 et 90 (création d'emplois, RE pour les collectivités), 5 (du travail localement), 8 (RF pour les communes et les citoyens), 9, 11 et 99 (revenu pour les collectivités, maintien de l'activité en zone rurale), 17 (les RE profitent à tous), 19, 21, 25 et 30 (RE pour les collectivités), 23, 26, 35 74 et 75 (RE locales), 24 (RE pour les acteurs de la vie rurale), 33 (financement non négligeable apporté aux territoires) , 44 , 46 (RE locales, créations d'emplois), 50 (RF pour les communes), 54 et 100 (RE, création d'emplois), 57, 64 (RE pour tous), 77 (RF pour les collectivités et les particuliers), 86 (le projet est viable), 87 (RF pour les collectivités et les particuliers, création d'emplois, revenus en complément des autres activités), 94 (RE pour tous, compléments aux activités liées au tourisme).
- Soutien au projet, sans argumentation particulière : 21 mentions
Observations n° 3, 6, 10, 12, 31, 34, 36, 37, 83, 85, 93, 95, 96, 97, 102, 106, 107, 108, 109, 110, 111.

Par ailleurs la qualité du dossier est relevée dans 2 observations.

Observations n° 30 (l'étude d'impact semble bien conduite), 100 (études sérieuses).

Il a également été mentionné que l'éolien ne présentait pas les risques liés à l'énergie nucléaire.

21.2 – Observations défavorables au projet

Les observations défavorables émises s'appuient sur une argumentation large, associant le plus souvent d'une part des critères environnementaux et/ou liés à la santé et d'autre part de critères à caractère économique ou énergétique. Hormis certaines observations se rapportant au paysage, au patrimoine bâti local ou à l'activité touristique liée à l'installation d'anglais, de nombreuses traitent de l'éolien sur un plan général.

21.2.1 : Arguments environnementaux, qualité de vie, risques et santé

- Effet négatif sur le bétail : 1 mention
Observation 104 (danger pour les personnes et les animaux)
- Impact visuel négatif sur le paysage et l'espace : 15 mentions
Observations n° 22 (mitage du paysage – pollution visuelle), 40 (ruinent la campagne), 51 (projet trop proche des monts de Blond et du village de Mortemart), 53 (destruction du paysage), 60 (destruction du paysage), 61 (destruction d'un cadre idyllique), 63 (déstabilisation des paysages), 67 (détérioration du paysage), 69 (atteinte à la santé - sécurité publique - paysages), 78 (conservation du paysage), 79(défiguration et mitage du paysage), 81 (défigurer les paysages), 82 (destruction de notre belle campagne), 89 (dévalorisation des paysages), 101 (défigure le paysage visuel).
- Proximité et impact négatif sur la santé et/ou nuisances sonores et lumineuses : 12 mentions
Observations n°40 (ruinent la santé), 51 (intérêt financier au-dessus la santé), 53 (on ne peut pas dormir à 500 m d'une éolienne - propagation des infrasons), 60 (néfaste pour la santé), 63

(distance éolienne et habitation 500m alors qu'académie de médecine préconise 1500m - destruction de la région - pas d'information des habitants - bruits - vue - infrasons - effets stroboscopiques), 66 (impacts inconnus sur la santé), 69(atteinte à la santé), 78 (source de bruit – propagation des infrasons), 79 (impact sanitaire fort – syndrome éolien), 81 (nuisances sonores – santé publique – flash lumineux), 89 (impact santé, infrasons, perturbation auditive), 104 (les impacts des infrasons sont établis – danger pour les personnes et les animaux).

- Ne contribue pas à l'amélioration du climat et au remplacement du nucléaire : 2 mentions
Observations n°40 (ne résolvent pas le réchauffement climatique), 76 (plus nous dépendons des énergies renouvelables qui sont aléatoires, plus nous avons besoin des centrales de secours fiables et cela signifie le nucléaire)
- Étude de dangers insuffisante : 1 mention
Observation n° 41 (le Résumé non technique de l'étude de dangers ne prévoit pas de délais contraignant pour l'intervention en cas de sinistre).
- Impact négatif sur la faune, la flore et l'environnement en général : 10 mentions
Observations n°49 (catastrophe écologique), 51 (menaces sur les grues, oiseaux migrateurs et chauves-souris), 52 (impact environnemental), 63 (destruction partielle de la faune – destruction partielle de la flore), 66 (perturbation des oiseaux migrateurs), 69 (atteinte à la santé - sécurité publique - paysages - environnement - écologie), 78 (destruction de l'identité du terroir et de son environnement), 101 (néfaste à l'environnement), 104 (impact sur l'environnement), 105 (impact sur l'environnement).
- Installation dangereuse : 1 mention
Observation n°60 (dangereux).
- Impact négatif sur les ondes radioélectriques : 1 mention
Observation n°63 (perturbation des ondes radioélectriques).
- Risques d'accidents aériens et atteinte à la sécurité publique : 3 mentions
Observations n°63 (risques d'accidents aériens), 69 (atteinte à la santé - sécurité publique), 104(danger pour les personnes et les animaux).
- Préférence pour des mini centrales électriques et l'éolien pour les sites industriels : 1 mention
Observation n°63 (créer des mini centrales électriques sur nos cours d'eau serait mieux - l'éolien uniquement sur sites industriels).
- Impact négatif sur le sol et le sous-sol : 3 mentions
Observations n°22 (qui est propriétaire du sous-sol et de l'espace), 78 (les socles en béton ne seront jamais démontés), 89 (blocs de béton à jamais dans le sol).

21.2.2 : Arguments économiques et généraux

- Risques de sources de conflits avec les fermiers, les habitants et les exploitants : 1 mention
Observation 63 (zizanie entre les habitants les décideurs sont éloignés de plus de 500m des installations)
- Multiplication et développement anarchiques des parcs éoliens : 6 mentions
Observations n° 22 (multiplication des projets), 41 (trop d'éoliennes Nord du département), 42 (des centaines d'éoliennes Nord du département), 51 (développement anarchique des parcs

éoliens dans la région), 78 (déferlante d'éoliennes dans Nord du département), 79 (confrontés à une omniprésence d'éoliennes).

- Impact négatif sur le tourisme et l'installation d'étrangers : 16 mentions
Observations n° 22 (plus de tourisme – installation d'étrangers), 39 (arrivée de touristes et d'entreprises - les éoliennes géantes vont stopper cette évolution - les anglais vont quitter la région, 40 (ruinent la campagne), 41 (baisse du tourisme - activité des personnes travaillant dans le tourisme menacée), 49 (fin du tourisme), 51 (plus de migrants européens (Anglais et Néerlandais) - réduction du tourisme), 52 (fin de l'industrie du tourisme), 53 (sinistre du tourisme), 60 (perte de clientèle qui refuse de venir près des éoliennes), 61 (fuite des touristes), 63 (perte du tourisme), 69 (patrimoine – impact sur le château du Fraisse), 89 (perte de l'attrait touristique), 101 (fuite des touristes – impact sur l'attrait du château du Fraisse), 104 (impact sur l'industrie du tourisme), 105 (impact sur l'industrie du tourisme)
- Appât du gain et intérêts financiers : 4 mentions
Observations n°22 (ils considèrent comme anormal qu'une poignée de propriétaires et d'élus attirés par l'appât du gain permettent d'aboutir à une telle situation), 51 (intérêt financier au-dessus de la santé), 76 (EDF achète l'électricité au double du prix moyen – le bénéfice pour les communes n'en est pas un), 89 (intérêt financier au-dessus de la santé).
- Impact négatif ou absence d'impact positif sur l'économie locale et les entreprises : 7 mentions
Observations n°39 (arrivée de touristes et d'entreprises - les éoliennes géantes vont stopper cette évolution - les anglais vont quitter la région - les entreprises seront pénalisées - baisse locale des ressources), 40 (ruinent la campagne), 41 (baisse du tourisme - activité des personnes travaillant dans le tourisme menacée), 60 (perte de clientèle qui refuse de venir près des éoliennes), 66 (aucune retombée économique), 76 (EDF achète l'électricité produite par les éoliennes à 82€/MWH soit le double du prix moyen de l'électricité en Europe 40€/MWH), 101 (impact économique non concluant - impact sur l'attrait de château du Fraisse à Nouic).
- Déficit d'information du public et/ou de concertation : 5 mentions
Observations n°42 (trop peu de personnes se sont déplacées par manque d'informations), 63 (pas d'information des habitants), 66 (succession de mensonges), 78 (pas d'information en amont de l'enquête publique), 79 (pas de réflexion globale à l'échelle du territoire pour l'implantation des éoliennes).
- Perte de valeur de l'immobilier : 4 mentions
Observations n°40 (ruinent la campagne), 53 (dévalorisation du patrimoine immobilier), 63 (dévalorisation de l'immobilier), 89 (dévalorisation de l'immobilier).
- Déficit de potentiel éolien : 8 mentions
Observations n°49 (pas de vent - production dérisoire), 60 (pas de vent), 63 (pas de moulins à vent dans notre région), 66 (manque de vent), 69 (manque de vent), 76 (vents faibles en Limousin), 78 (jamais de vent permanent sur le territoire), 79 (région sans vent).
- Impact négatif sur le prix de l'électricité : 1 mention
Observation n°63 (hausse des prix de l'électricité).

- Mise en cause du montage financier et de la rentabilité du projet : 4 mentions
Observations n°49 (production dérisoire), 76 (pourquoi les structures exploitantes sont-elles sous capitalisées ? - après 20 ans d'exploitation qui va payer le démantèlement ? - dépôt de garantie pourquoi 50 000€ en France et 120 000€ en Allemagne ?), 78 (production dérisoire au regard du prix investi par machine), 89 (production dérisoire au regard du prix investi par machine).
- Mise en cause des élus : 3 mentions
Observations n°22 (Ils considèrent comme anormal qu'une poignée de propriétaires et d'élus attirés par l'appât du gain permettent d'aboutir à une telle situation), 76 (des élus font partie de SEC 87, quelle est leur neutralité ?), 78 (les élus ne voient que la manne financière sans demander des garanties).

22 – Observations émises par des personnes directement concernées par le projet

Observation de Mme QUESNEL La Lande Peyrat de Bellac (observation n°13)

Mon souci c'est l'implantation du mat pour ne pas supporter les nuisances du projet. Le mat de mesure est près de mes terrains qui sont exploités par M. et Mme MORICHON Philippe pour son élevage bovins, qui sont dans un environnement calme, pas stressé. Je ne veux pas et ne supporterai pas une divergence à ce sujet avec eux. Mes terrains ne sont pas concernés par ce projet.

Observation de M. Jean-Marie BALLEET-BASSINET (observation n° 20)

Je suis défavorable à l'installation de ces éoliennes compte tenu de leur implantation. Pourquoi sur les plans ma maison d'habitation ne figure pas. D'un côté les éoliennes de l'autre une déchetterie et le projet LGV. Un peu trop de nuisance pour mon lieu de retraite. Son habitation est située proche de l'éolienne n° 5 – Il a constaté que sa résidence ne figurait pas sur la carte n° 8)

Lettre de Evelyne et Philippe VAN MAERCKEN (observation n° 32)

Nous sommes concernés par le projet éolien de la Croix de la pile car nous sommes propriétaires et riverains de terrains impactés par ce projet.

Nous sommes favorables à ce projet pour diverses raisons que nous nous permettons de vous exposer dans ce courrier.

Nous pensons en effet que c'est aujourd'hui qu'il faut faire le choix d'une politique énergétique propre et renouvelable qui viendra remplacer l'énergie atomique dont on connaît aujourd'hui les effets désastreux et qu'il faudra bien envisager de remplacer quand l'uranium viendra à manquer. Les industriels du nucléaire eux-mêmes sont devenus acteurs de l'éolien; nous pensons qu'ils ne s'y trompent pas.

Dans nos zones agricoles les éoliennes ont parfaitement leur place en évitant les contraintes qu'ils pourraient y avoir dans des zones industrielles ou urbaines: distances des routes et des installations électriques, densité de constructions et limitation de taille de ces zones. De plus l'énergie éolienne est une activité de type primaire d'exploitation des ressources naturelles, comme l'agriculture.

Concernant la santé au contraire du nucléaire les éoliennes ne renferment aucun produit toxique. Elles n'émettent pas de radioactivité, ni de déchets dangereux. Les éoliennes ne rejettent pas non plus de gaz de combustion participant à l'effet de serre ou à la pollution atmosphérique.

Pour notre patrimoine, nous n'avons pas de craintes car nous savons qu'il existe des règles de protection tout comme pour les autres aménagements et que les sociétés de

développement des parcs éoliens font appel à des paysagistes qualifiés . La perte de surface au sol étant limitée une fois le chantier terminé.

Nous émettons cependant une remarque concernant les câbles souterrains qui relient les éoliennes entre elles : il serait moins dommageable de les faire passer à travers champs que de les faire suivre la route de Mas Bertrand.

Pour notre région la concrétisation de ce projet ne peut que s'accompagner de la création de beaucoup d'emplois; il est important de revitaliser notre territoire et ceci passe par une industrie qui draine des investissements et de l'activité.

Notre avenir passe par une combinaison des différents modes de production, nous ne devons plus perdre de temps pour ne pas rater le virage des énergies renouvelables. D'autres pays ont fait ce choix avant nous avec succès.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à nos arguments et vous prions d'agréer, Monsieur Le Commissaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Observation et lettre de Caroline DAVEY et David FISHER Les Brégères St Barbant 87330 (observation n° 38)

Non pour les éoliennes. Nous avons rénové notre complexe de gîte pendant de nombreuses années et avoir une entreprise prospère. Tout cela sera perdu par les éoliennes et notre volonté de l'entreprise ne vaudra plus rien. Tourisme ne survivra pas les dommages et la totalité du secteur revenir à compter sur l'agriculture d'exister.

Observation et 3 lettres de Christine KOESSLER Le Mas du Bost Blond (observation n° 65)

Voir l'intégralité de ses contributions.

23 – Observations émises par des associations

23.1 – Association favorable au projet

Courriel de M. Pierre DELALANDE, Président de SEC87 (observation n° 71)

En tant que Président de la SAS Société Energies Citoyennes 87, issue de la volonté des habitants des communes de Blond et des communes alentour voici 10 ans, il m'est difficile de ne pas apporter une contribution à l'enquête publique en cours.

Ce projet éolien de La Croix de la Pile est le résultat de démarches exhaustives, selon de nombreuses exigences réglementaires auxquelles les modifications législatives multiples ont nécessité de longues années d'instruction (2005-2015).

Certes tout projet humain peut paraître à d'autres comme contraire à ses propres intérêts , mais, en l'espèce, les projets éoliens comme d'autres projets de production d'énergies nouvelles et renouvelables, s'inscrivent dans une démarche locale, et, bien au-delà, vont apporter une contribution au souci que nous avons tous de permettre aux générations futures de vivre dans un environnement « respirable » et non envahi de déchets aux effets dévastateurs sur le long terme. Dernièrement, La Cop 21 a confirmé l'intérêt des habitants de La Planète entière pour les défis en cours.

Avec le projet de Courcellas , le projet éolien de La Croix de La Pile, apportera lui aussi une contribution économique, locale, à la Communauté de Communes du Haut-Limousin et à ses habitants . Des emplois, nombreux à Limoges, et des formations adaptées, à Montmorillon (86) sont le résultat de la dynamique en cours.

Nous espérons que notre démarche sera reconnue dans les mois et les années à venir par un avis Favorable de la commission que vous présidez.

Vous remerciant de votre attention.

23.2 – Association neutre sur le projet

Demande de M. JP LEPETIT, Président du Club National des Bécassiers (observation n° 80)

Nous demandons :

- l'application de l'article 1^{er} de la directive européenne (n° 79/409 du 2 avril 1979, devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009) concernant la conservation des oiseaux sauvages toutes les espèces vivant à l'état sauvage sur le territoire européen des états membres ;
- de prendre en compte les données de l'étude jointe (annexe n° 43 au registre de Bellac) ;
- d'interroger le maître d'ouvrage sur les protocoles de suivi qui seront mis en place et de les porter à la connaissance du CNB.

23.3 – Associations défavorables au projet

Courrier de M. Eudes d'HARDEMARE : Association de défense et protection des Paysages de St Barbant St Martial et Bussière Poitevine (observation n° 43)

Encore un projet excessif sans informations des habitants. Une éolienne oui, une forêt d'éoliennes non (200 machines) dans le Nord de la Haute-Vienne.

Le projet éolien de Courcelas était autorisé parce que l'option était de 5 éoliennes – Aujourd'hui 15 avec celles de St Bonnet de Bellac

Le nouveau schéma éolien prendra-t-il en considération les demandes des riverains ?

Je dépose une pièce n° 1 correspondant à un courrier du 21 décembre 2015.

Eudes d'Hardemare
Le Puy Catelin
87330 Saint Barbant
*Association de défense et protection des Paysages
de St Barbant St Martial et Bussiere.P*
Tel : 06 15 28 10 93

Mairie de Mézieres sur Issoire
Monsieur le commissaire enquêteur,
87330 Mézieres sur Issoire

Mézieres sur Issoire le 21 décembre 2015

Lettre déposée en main propre à monsieur le commissaire enquêteur.

OBJET : Projet de parc éolien sur la commune de Mézieres sur Issoire (87).
PIECE JOINTE : Plan de situation des projets en cours d'études en Nord Haute-Vienne.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Plusieurs opérateurs éoliens recherchent des lieux d'implantations pour installer des éoliennes dans notre région.

La commune de Mézieres sur Issoire a autorisé il y a plusieurs mois l'installation d'un parc éolien dans le secteur de la Croix de la Pile. Il sera une extension d'un autre parc éolien de 5 éoliennes (Ferme éolienne de Courcellas) situé à quelques centaines de mètres. Ce choix avait été retenu le 24 novembre 2014 par la commission d'enquête « parce qu'un soin particulier était porté pour l'intégration paysagère avec le choix d'une variante à 5 éoliennes au lieu de 6 » référence Commission d'Enquête Publique du 21 novembre 2014.

Force est de constater que l'extension de 5 éoliennes industrielles supplémentaires dans le même secteur aggravera fatalement l'impact sur l'environnement.

L'emballement récent des opérateurs séduits par une énergie largement subventionnée laisse à penser que l'intérêt financier est principalement recherché, au mépris de la qualité de notre environnement.

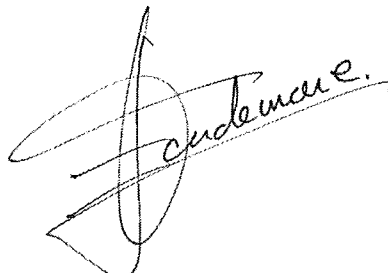
Ces parcs éoliens porteront inévitablement atteinte à nos Paysages. Le désintérêt des lieux avoisinants voire la déprise sera supporté par les riverains à plusieurs dizaines de kilomètres .

La région Limousin a déjà atteint ses objectifs de production d'énergie renouvelable, néanmoins de nouveaux projets sont encore déposés au risque de dégrader définitivement l'image de notre région, sans compter le déni de l'impact sur la santé humaine (voir recommandation de l'OMS et de l'Académie de Médecine sur le sujet).

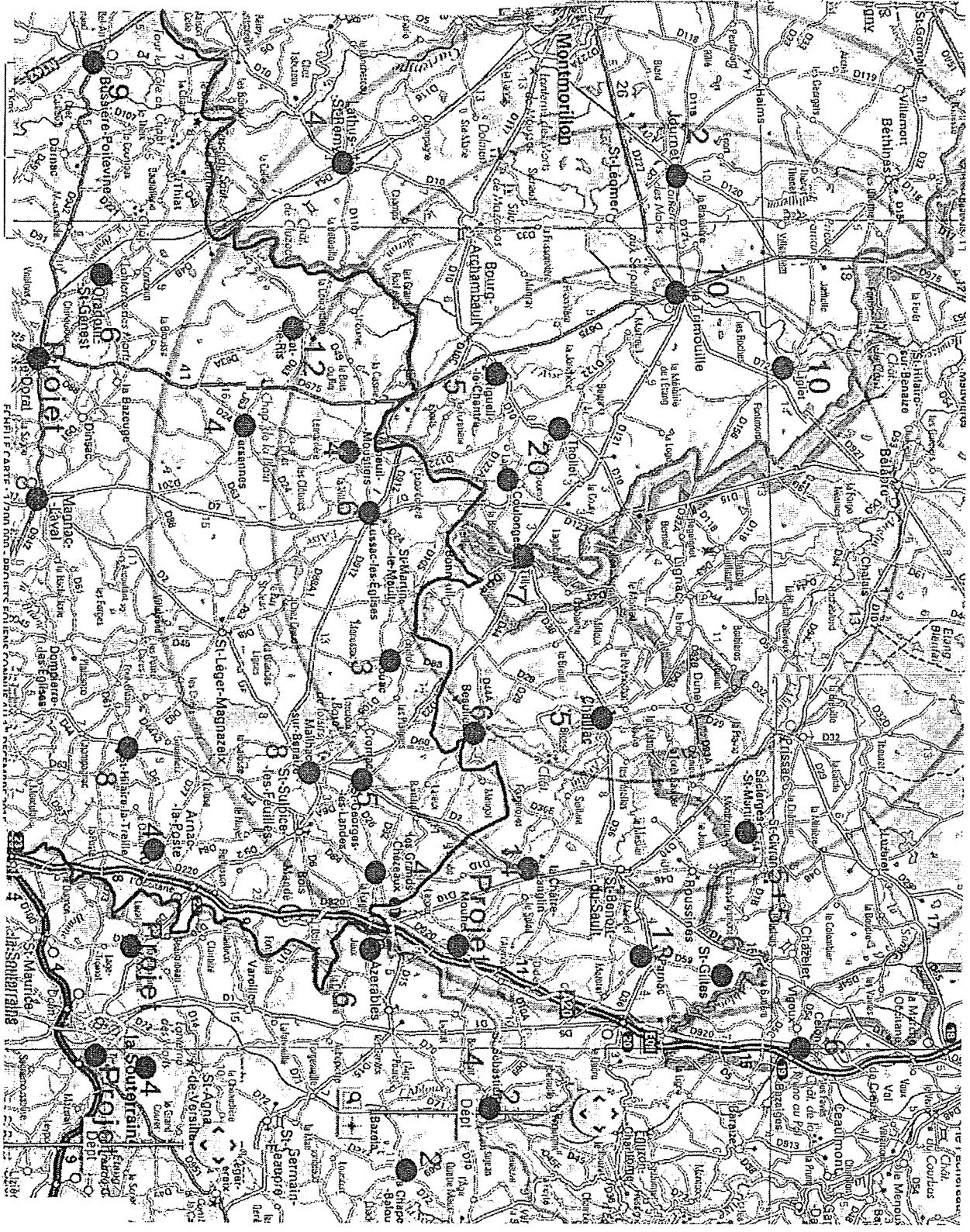
Ces installations de plusieurs centaines d'éoliennes géantes, incongrues, anarchiques et invasives dans tout notre Paysage de l'ouest Limousin dévaloriseront une qualité de vie pourtant reconnue au-delà des frontières de la Région.

Souhaitant que vous portiez un intérêt à ces observations en refusant ces installations excessives, je vous prie de croire Monsieur le commissaire enquêteur, à mes salutations distinguées.

Copie : Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
1 rue de la préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1



- Projets prévus
- Projets déposés



INDRE	VIENNE	HAUTE-VIENNE	CREUSE
<p>Saderges Saint-Martin : 5 éoliennes de 3mwh 2^{ème} tranche prévue de 5 autres éoliennes. Début du projet : 2008 - Promoteur Neoen Enquête publique 1^{er} trimestre 2016 ?</p> <p>Parnac : 13 éoliennes Promoteur : Global Wind Power</p> <p>Saint-Gilles : 6 éoliennes Promoteur : Global Wind Power Mât de mesure de 101 mètres</p> <p>Chailiac : 5 à 7 éoliennes de 150 mètres Promoteur : VSB Energies Nouvelles Mât de mesure de 68 mètres</p> <p>Tilly : 7 éoliennes. Promoteur Maïa Eolis PC refusé 09/2015 – Refus ICPE 10/2015</p> <p>Beaulieu : 6 éoliennes Promoteur Syscam Mât de mesure de 101 mètres</p> <p>La Châtre l'Anglin : 14 éoliennes Promoteur : Enerpole</p> <p>Celon- Vigoux : 6 à 8 éoliennes</p> <p>Mouhet : projet</p>	<p>Brigueil le Chantre : 5 éoliennes Promoteur : La Compagnie du Vent Mât de mesure</p> <p>Thollet-Coulonges : 20 éoliennes de 180 mètres Promoteur : EDF-EN Demandes Permis Construire : 12/2014 Enquête Publique du 12/11/2015 au 18/12/2015</p> <p>Journet : 2 à 3 éoliennes de 165 mètres Promoteur : EOLE-RES</p> <p>La Tréhouille : 10 à 12 éoliennes Promoteur Valeco</p> <p>Liglet : 10 éoliennes Promoteur : Volkswind</p> <p>Lathus- Saint Rémy : 4 à 8 éoliennes Promoteur EDPR</p>	<p>Arnac-la-Poste : 4 à 12 éoliennes de 100 mètres Promoteur Abowind avec coopérative d'agriculteurs VEM87 PC déposé fin 2015</p> <p>Saint-Hilaire La Treille : 8 éoliennes Promoteur Abowind avec coopérative d'agriculteurs VEM87 PC déposé fin 2015</p> <p>Mailhac sur Benaise : 8 éoliennes Promoteur EDF EN</p> <p>St Georges les Landes : 5 éoliennes Promoteur Abowind avec coopérative d'agriculteurs VEM87 PC déposé été 2015</p> <p>Les Grands Chézeaux : 4 éoliennes Promoteur Abowind avec coopérative d'agriculteurs VEM87 Mât de mesure PC déposé été 2015</p> <p>Jouac : 3 éoliennes Promoteur : WPD</p> <p>Lussac les Eglises : 6 éoliennes Promoteur : Groupe Quadran Appel en Cour Administrative de Bordeaux</p> <p>Tersannes : 4 éoliennes Promoteur : Ostwind</p> <p>Verneuil-Moustiers : 4 éoliennes</p> <p>Bussières Poitevine : 9 éoliennes de 180 mètres Promoteur : Gamesa</p> <p>Azat-le-Ris : 12 éoliennes</p> <p>Oradour Saint Genest : 6 éoliennes</p>	<p>Saint-Sébastien : 4 éoliennes en recours Nouveau projet de 2 éoliennes Enquête publique : Avis défavorable Même projet que La Chapelle-Baloue</p> <p>La Chapelle-Baloue : 2 éoliennes Enquête publique : Avis défavorable</p> <p>Azéribables : 6 éoliennes PC en recours</p> <p>La Souterraine : 4 éoliennes construites + nouveau projet en cours</p> <p>La Bussière-Madeleine : x ? éoliennes</p>

**Courrier de Mme Annie GOURSAUD LEONARD Association Charente Limousine
Environnement (observation n° 56)**

Notre association, soucieuse de préserver un cadre environnemental, de protéger la santé humaine ainsi que la faune et la flore, s'élève contre le projet éolien de la CROIX DE LA PILE, comme tout autre projet éolien, pour les raisons suivantes :

**CES MACHINES REPRESENTENT UN DANGER POTENTIEL POUR LES HUMAINS,
LES ANIMAUX DOMESTIQUES, LA FAUNE ET LA FLORE.**

Le syndrome éolien, désormais reconnu par les tribunaux, affecterait les riverains dans un rayon allant jusqu'à 10 km d'un parc éolien. Ils perdent le sommeil, souffrent de maux de tête, d'acouphènes, de vertiges entraînant de graves dépressions, de malaises pour lesquels la médecine n'a aucun pouvoir, puisqu'ils sont provoqués par les bruits permanents et surtout les infrasons et vibrations, inaudibles mais très nocifs.

Récemment un docteur de Charente limousine témoignait lors d'une réunion publique d'une augmentation significative des cas de troubles du sommeil et acouphènes depuis la mise en fonctionnement du parc éolien de sa région.

La faune est également atteinte : chauves-souris, rapaces, grues cendrées et autres oiseaux migrateurs, directement par l'action des pales, ou bien par la destruction d'habitat et de couloirs verts.

Les éleveurs constatent un comportement perturbé des troupeaux, manifestation liée à la peur face au mouvement et au bruit des éoliennes. Des problèmes sanitaires sont liés au stress des animaux, problèmes de fécondité, avortements, bêtes particulièrement nerveuses. Les élevages de vaches laitières sont également victimes, car la productivité du lait baisse et le constat de bactéries dans le lait est important entraînant une perte très significative de leurs revenus.(cf article du FIGARO « Ces éoliennes qui troublent le lait des vaches »

Nous listons ci-après, de façon non exhaustive, des documents scientifiques, qui traitent des dangers induits par les éoliennes industrielles géantes de plusieurs mégawatts à 500 mètres des habitations:

1. Académie Nationale de Médecine de Paris "Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme": "l'Académie recommande aux pouvoirs publics que dès maintenant soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations,..."
2. Royal British academy London (Oct. 2014), "Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines",
3. Bundesärztekammer, association des médecins allemands (Mai 2015), alerte concernant les effets néfastes des éoliennes implantées à proximité des habitations,
4. Wisconsin Public Service Commission USA (Déc. 2012), Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Wind Farm: rapport de mesures d'infrasons réalisé à proximité d'éoliennes suite à des troubles de la santé constatés sur des riverains,
5. AFSSET, "Impact sanitaire du bruit des éoliennes" (page 84):"En ambiance calme (neutre), les bruits peuvent être nettement mesurables jusqu'à 2 km".

Les paysages sont également saccagés et cette pollution visuelle est intolérable et définitive. Cette région était jusqu'à ce jour un havre de paix pour les touristes qui vont la fuir, raison pour laquelle le tribunal administratif de Limoges, suivant les conclusions du rapporteur public, a pris la sage décision, le 17 décembre dernier, d'annuler l'arrêté préfectoral approuvant le schéma régional éolien.

Les biens immobiliers sont dévalués jusqu'à 40 % de leur valeur initiale.

LES ARGUMENTS DES PROMOTEURS SONT FALACIEUX

L'énergie éolienne, n'est absolument pas écologique

Les études réalisées par les différents services sont « bidons » et uniquement dans l'intérêt du promoteur.

La production est minable et intermittente et le nucléaire ne sera jamais de ce fait remplacé par l'éolien. Les Maires et les élus sont ils informés que par manque de vent il faut avoir recours à une autre énergie pour éviter l'arrêt des éoliennes ?

Les Maires, les élus et les propriétaires terriens sont bernés par des promesses financières, qui n'ont que pour but l'enrichissement personnel de personnes peu scrupuleuses.

De ce fait nous demandons instamment d'annuler purement et simplement ce projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous apporterez à la lecture de notre lettre et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

**Courriers de Mme Liliane GUIGNARD Présidente de l'ASPER 1 route de Saint Sulpice
87360 – LUSSAC LES EGLISES. (observation n° 59)**

Bonjour,

Nous habitons à La Souterraine à côté des éoliennes, et nous souhaitons apporter notre témoignage afin que cesse l'invasion des éoliennes dans notre paysage limousin que nous voulons préserver :

- la première éolienne se situe à 500 mètres jusqu'à 750 mètres de nos habitations
- OUI les éoliennes font du bruit, c'est comme un bruit lancinant et un ronflement, ce qui est tout à fait désagréable surtout l'été car on ne peut plus dormir les fenêtres ouvertes et perturbe notre sommeil
- Oui les éoliennes dérangent notre environnement paysager : lorsque vous voyez passer des pales devant vos fenêtres ou que celle-ci sont visibles de votre chambre (velux), cela est très perturbant
- OUI nous avons été obligés de modifier notre façon de vivre
- OUI on nous a fait de nouvelles mesures de bruit, mais rien n'a changé : les mesures de bruit ont été faites par le promoteur, mais aucune information publique n'est rendue, on ne connaît toujours pas les résultats
- NON on ne nous écoute pas. Une fois qu'elles sont installées, personne ne se soucie de nos problèmes, ou si peu. Nous ne sommes pas considérés.

Aussi, arrêtez d'implanter des éoliennes sans vous soucier des habitants et de leur cadre de vie.

ET
MÉT
zire
miez
ck

Philippe
N. Marie
Samuel
Guy et
Jeanette
DUCHAPEY.
Karl
Charbonnier Noëlie

Philippe
RIGAUD Philippe
et Dominique

Harriet HANRI
Pascal SAGUIER

Lafite
LAFITE Jeanne

Habitants du Pays
23300 La Souterraine
le 16.12.2015.

NIVEAU D'INFRASONS PRODUITS PAR LES ÉOLIENNES GÉANTES

Ces infrasons sont produits par les effets mécaniques et aérodynamiques du vent sur des pièces massives (rotors de 27 à 50 tonnes), de très grande taille (diamètre 126 mètres pour l'éolienne Enercon E126) tournant à vitesse régulée constante, environ 20 tour/minute (0,33 Hz) pour produire un courant électrique alternatif à 50 Hz). La vitesse de rotation du rotor doit être régulée car la vitesse linéaire en bout de pale atteint la vitesse du son (c. à d. 340 m/s, soit 1224 kilomètre/heure !) à partir de 52 tours/minute (l'extrémité d'une pale parcourt 396 m par tour sur l'éolienne E126).

Les deux principales causes de production de vibrations infrasoniques sont :

1) Le masquage intermittent du mât par des pales de 180 m², à la fréquence de 1 Hz (3 masquages par tour)

2) Le déséquilibre de force propulsive et de traînée aérodynamique sur les pales dû au fait qu'il y a davantage de vent en position haute (à 198 m) qu'en position basse (à 72 m pour l'éolienne E 126) ce qui provoque périodiquement, à la fréquence de 1 Hz, des efforts de torsion et de flexion sur l'axe du rotor. Compte tenu de l'immense bras de levier correspondant à la longueur des pales (63 mètres pour l'éolienne E 126), les forces mises en jeu sont énormes.

L'énergie vibratoire correspondante est transmise au sol par le mât de l'éolienne (2800 tonnes) et par son massif de fondation en béton (2500 tonnes si l'implantation est faite en pleine terre).

Cette deuxième source d'infrasons, pratiquement inaudible aux humains, est de loin la plus puissante des deux. De tels infrasons se propagent très loin dans l'air, mais surtout par le sol car ce sont des ondes de même nature que celles générées par les secousses des tremblements de terre. La propagation dans le sol est très peu atténuée et rien ne les arrête, pas même les murs les plus épais. Leur caractère parfaitement régulier et répétitif (du fait de la régulation à 20 tours/minute c.à.d. 0,33 Hertz) les rend plus difficiles à supporter que le bruit de fond ambiant qui n'a pas cette régularité lancinante. Lorsqu'il y a du vent, leurs effets sont ressentis à grande distance, nuit et jour, sans discontinuer.

Le paradoxe des mesures de niveau de bruit à ces fréquences de l'ordre du Hertz est qu'en toute légalité on applique aux résultats de mesure une « pondération », en fait un affaiblissement, qui est censé rendre compte de la sensibilité de l'oreille humaine en fonction de la fréquence. À la fréquence de 1 Hertz, cet affaiblissement est énorme. Suivant la « pondération A » qui aboutit aux mesures en dB(A), légale depuis 1936, la puissance des vibrations réelles est divisée par 10⁷ (dix millions ou -70 dB) à 10 Hz, 10¹⁰ (dix milliards ou -100 dB) à 4 Hz, 10¹² (mille milliards ou -120 dB) à 2 Hz, et davantage encore à 1 Hertz (fréquence où se situe le maximum de puissance des infrasons générés par l'éolienne), avant d'être affichée sur l'écran du sonomètre. On n'entend pas ces infrasons par le canal auditif, mais leurs effets sont ressentis par le corps humain sous la forme de malaises analogues à ceux qui caractérisent le « mal de mer » et le « mal de voiture », provoqués eux aussi par des oscillations à basse fréquence, et cela, même en l'absence de perception sonore audible : maux de tête, troubles digestifs, tremblements, vertiges, troubles circulatoires.

Ajoutons que lors des mesures et essais probatoires concernant les éoliennes géantes, les sonomètres récepteurs sont suspendus à un trépied par un câble assez souple pour ne pas mesurer les vibrations transmises par le sol ou encore par un opérateur qui tiendrait l'appareil à la main. De plus, certaines mesures ont lieu « en moyenne » sur un intervalle de temps de l'ordre de grandeur de la période propre des infrasons impulsifs des éoliennes, de sorte qu'une « pondération » supplémentaire, supérieure ou égale à 3 dB (division par deux), est appliquée à la puissance crête réelle de ces vibrations avant affichage et enregistrement par le sonomètre.

En résumé, les nuisances réelles des infrasons ne sont prises en compte ni par les études d'impact sur l'environnement, ni dans les mesures de contrôle sur les éoliennes déjà installées. Cela pour la simple raison que les sonomètres agréés pour ces études et opérant la « pondération A » ne mesurent pas les niveaux de vibrations mécaniques dans le domaine de fréquence des infrasons réellement produits.

Paul Facq, professeur de Physique à l'Université de Limoges (retraité).

Courriel du Docteur Pierre Allary à son député

Reproduit avec l'autorisation du Dr P.Allary

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'ont pas été prises en considération, ni donc, indemnisées par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veuillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.

Je me permets d'intervenir au nom des **135 adhérents de l'association ASPER** que j'ai l'honneur de présider car nous sommes effarés par le nombre très important de projets éoliens dans ce Nord de Haute-Vienne qui est un **territoire bocager à préserver**.

5 éoliennes de 182 m de haut en bout de pales, qui viennent s'ajouter aux **6 éoliennes de 200 mètres** de haut en bout de pales du projet de « La Lande », aux **6 éoliennes du parc de « Courcelas »** dont le permis de construire a déjà été accordé sur les communes de Blond et Bellac, aux

24 éoliennes de Basse-Marche de 150 m de haut (permis de construire définitif), **projet éolien d'Oradour Fanais,...** ne pourront pas s'intégrer dans un tel paysage qui ne comporte aucun élément vertical d'une telle hauteur !

C'est un véritable MUR contre lequel viendront se tuer les oiseaux migrateurs, et qui va **défigurer les paysages de ce territoire de bocage qui doit être absolument préservé !**

Comment peut-on croire que ce nombre impressionnant de machines industrielles d'une telle hauteur ne va pas détruire le site « classé » des Monts de Blond ? Le magnifique village de Mortemart à peine à 10 kms à vol d'oiseau ?

Intérêt ENVIRONNEMENTAL : ce projet est situé dans *un site emblématique :*

à proximité d'une zone classée Natura 2000, la vallée de la Gartempe,

entre deux bois classés Znieff, (dans une zone qui présente des espèces floristiques et

faunistiques « sensibles », de protection nationale, dans un espace bocager avec « un réseau

de haies relativement denses » en présence de zones humides, (on peut compter du village de

Sainte Anne au Nord jusqu'à la Nationale 675 au Sud pas moins de 15 étangs de bonne

grandeur tout le long du tracé de l'alignement éolien – Bravo aux canards qui arriveront à

ne pas se faire « aspirer » par le souffle des pales ! Les chasseurs pourront aller voir

ailleurs...) très proche de la vallée emblématique du Vincou, en co-visibilité avec de

« nombreux éléments patrimoniaux », dont le village de Mortemart, classé plus beau village

de France (soit disant « protégé » !? pas pour longtemps si ce projet aboutit). Voici ce qu'on

peut lire sur le net, accompagné de très belles photos : « Au coeur des Monts de Blond »

En terre limousine, Mortemart est une charmante bourgade dont le passé glorieux raconte dix siècles d'histoire. L'origine du nom Mortemart serait romaine ou gallo-romaine, en raison de sa situation dans une plaine marécageuse, "Mortuum Mare" signifiant mer morte.

Doté d'un ensemble architectural d'une rare unité, le village s'est développé autour du château bâti au Xe s. Les couvents des Carmes et des Augustins (XIVe s.) témoignent du passé religieux du lieu, l'ancienne halle (XVIIIe s.) rappellent que Mortemart fut aussi une place commerçante prospère.

Protégé depuis 1965, Mortemart est le seul village de la Haute-Vienne porteur du label "Les Plus Beaux Villages de France" »

Les très nombreux hameaux alentour (, Chassignaud, La Beige, Fontmaubert, Besseireix, Mas Vergnier, Le Mas Bertrand, Le Mas du Bos, Gravelat, Lépaud, Beau site, Pierrefite, tous situés entre 500 et 800 mètres d'une à deux éoliennes !) **vont en pâtir et les communes concernées vont se désertifier**. Combien d'habitants vont devoir **subir les nuisances ? Car des nuisances il y en a ! (voir lettre – témoignage des habitants du « Paradis », proches des éoliennes de La Souterraine- 23300).**

Les habitants venus d'Europe du Nord (Britanniques – Néerlandais – Belges – Allemands, etc...), qui **font vivre notre territoire** car ils **investissent énormément dans la rénovation du bâti ancien**, vont fuir et les maisons resteront vides. Donc moins de taxes d'habitation, et moins de travail pour les artisans et commerçants qui finiront par « fermer boutique ». Nous en sommes certains car ils représentent un tiers des adhérents de notre association. Pourquoi sont ils venus en Limousin tous ces gens là ? Pour la beauté de nos paysages, la préservation du patrimoine bâti ancien, le calme, et l'accueil de la population.

Désormais c'est la **zizanie** qui va régner dans les hameaux car dans ces petits villages tout le monde se connaît et sait « qui touche ». Des histoires de jalousies commencent déjà à poindre, même si « ON » n'en parle pas... Il y aura des plaintes qui seront déposées pour « trouble du voisinage ».



A quoi rêvent les élus ? **Ils veulent « des sous » !**

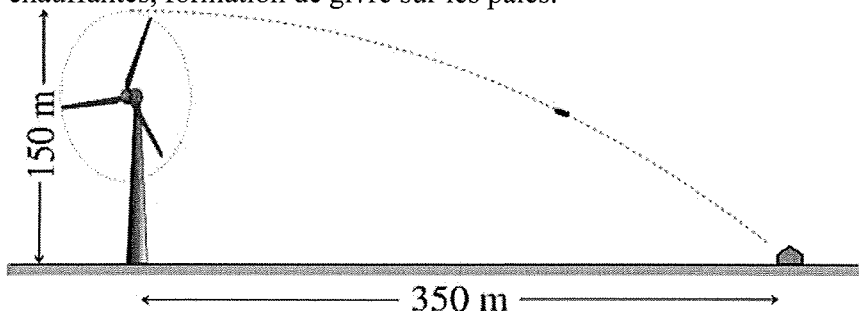
Les élus du secteur s'en fiche pas mal que ça produise ou pas de l'énergie. Le principal étant que **ça produise de l'argent**. Ils savent très bien que la puissance produite ne sera pas du tout la même que la puissance installée, **pourvu que ça rapporte !** Pourtant ils toucheront beaucoup moins que ce que le promoteur leur a promis, c'est ce qui se passe pour tous les autres parcs éoliens existant du secteur (Adriers (86) – La Souterraine (23), Peyrelevade (87) Rilhac-Lastours (87), etc ...)

La préservation de l'environnement ? Pas leur problème ! Ils ne savent même pas reconnaître combien cette région est belle ! Comment peut-on laisser mettre des engins pareils qui seront visibles jusqu'à 25 à 30 Kms ?

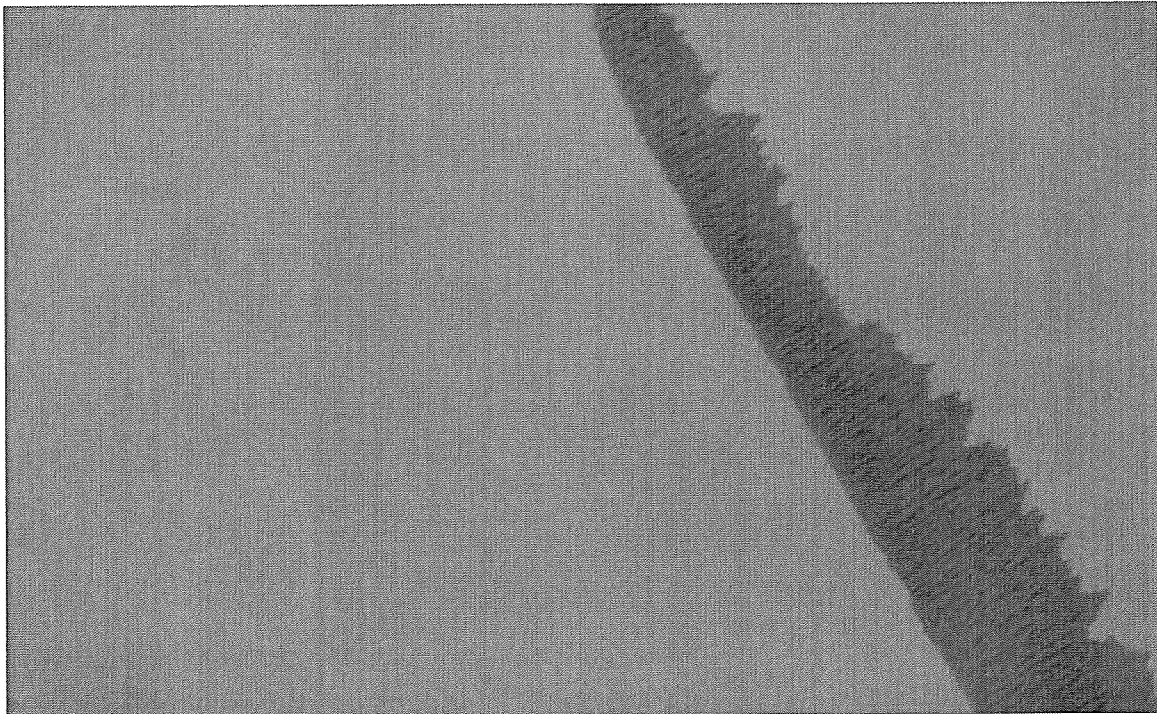
Si déjà actuellement nos villages **n'arrivent pas à séduire des médecins, des kinés, des dentistes, et autres spécialistes**, est-ce que les élus croient que c'est avec « ça » qu'ils vont les attirer ?

Des éoliennes de 180 à 200 mètres de haut en bout de pales ? C'est bien là la preuve que **nous sommes dans une région sans vent !**

Qu'est-ce qu'un « risque acceptable » ? Qui sera responsable en cas d'accident? Le propriétaire du terrain, la commune, le propriétaire de l'éolienne, ou l'état ? Qui sera responsable en cas d'accident du aux projections de glace l'hiver ? Car quand il fait 0° au sol, il fait forcément beaucoup plus froid à 182 mètres de haut, donc il y aura, même en cas de pales chauffantes, formation de givre sur les pales.



L'éolienne E5 est bien trop près de la RN 675 !



A quoi ressemble une pale givrée ? Photos prises à Ally (Haute Loire) par un membre d'ASPER.

Le retour d'expérience montre qu'il y a régulièrement **des projections de glace l'hiver**, même avec des pales chauffantes. Certains morceaux sont gros comme des parpaings.



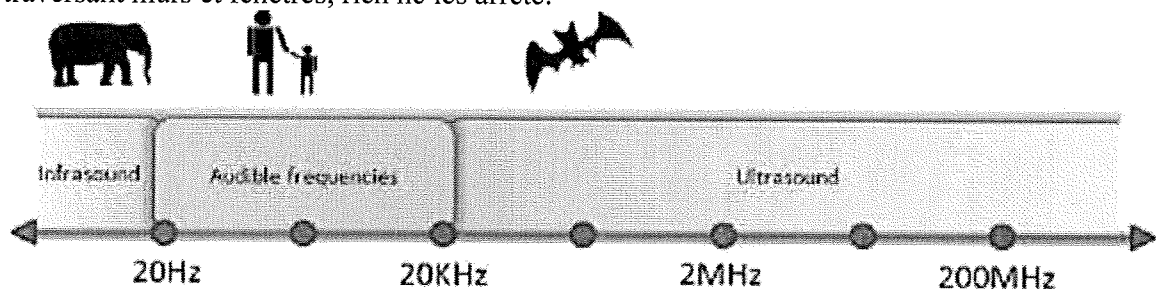
Distance de sécurité 200 m (en 2006 ce n'était pas des éoliennes de 200 m de haut !) ***Quelle est la distance réelle de sécurité pour des éoliennes de 182 m de haut en bout de pales ? A quelle vitesse arrive un morceau de glace projeté par une pale en mouvement depuis 182 m de haut ? Si on regarde une photo prise de très près (ci-dessous), on se rend compte qu'il y a des risques électriques et des risques liés au bruit (casque obligatoire sur les oreilles), mais aussi des risques électromagnétiques. Et les personnes qui s'approchent d'une éolienne ne doivent pas être porteuses de Pace maker ; donc il est dangereux pour une personne cardiaque porteuse d'un pace maker de s'approcher d'une éolienne.***



Est-ce qu'on a demandé aux propriétaires et aux exploitants des terrains s'ils étaient porteurs de « pace maker » avant de leur faire signer une promesse de bail ? Leur a-t-on dit qu'ils ne devraient pas stationner près des éoliennes, que ce pouvait être dangereux pour les gens porteurs de « piles » cardiaques ?

Nous n'avons pas trouvé dans l'étude acoustique de mesure des INFRA SONS:

Les infra sons sont des sons inaudibles par l'oreille humaine. Ils se situent dans les fréquences inférieures à 20Hertz (Hz). Ils sont dangereux et peuvent se propager à plusieurs kilomètres, en traversant murs et fenêtres, rien ne les arrête.



Des études scientifiques Australiennes démontrent que les aérogénérateurs produisent TOUS des infra sons. Il n'y a pas d'appareil en France. (Il semblerait pourtant que seule l'armée française en ait). Des études canadiennes montrent qu'au Canada les aérogénérateurs produisent TOUS des infra sons.

Mr Paul Facq, professeur de physique de l'université de Limoges en retraite nous a expliqué le principe. (voir pièce jointe)

L'Allemagne vient de commander des études en ce sens car elle a 22 000 éoliennes installées à ce jour, ce qui n'empêche pas d'ouvrir sans cesse de nouvelles centrales à Lignite (charbon très polluant).

La France ne demande pas de mesures d'infra sons ? Pourquoi ? **Ce n'est pas parce qu'on ne les voit pas et qu'on ne les entend pas qu'ils ne sont pas dangereux !** Les médecins français commencent à alerter les autorités sanitaires. (Voir lettre du Dr Allary, médecin en Charente, à son député. (Pièce Jointe). Mais le Ministère de la santé est sourd....

Bellac est une région de moutons, ce n'est pas une raison pour croire que les habitants vont se comporter comme des moutons.

Nous disons NON à la prolifération de projets visant à construire des machines industrielles de plus en plus hautes dont on nous dit « qu'on ne les verra pas » ou « si peu », NON à la destruction de nos paysages, NON à la fuite de la population et à la

désertification des villages, NON à la fuite des touristes, NON à tout ce qui peut nuire à l'essor économique de la région!

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous demandons de bien vouloir donner un avis défavorable au projet de parc éolien de « La Croix de la Pile ».

Courriel de l'Association A.I.R.E. CHIRAC 16270 NIEUIL (observation n° 62)

Notre association, soucieuse de préserver un cadre environnemental, de protéger la santé humaine ainsi que la faune et la flore, s'élève contre le projet éolien du Parc des Landes, comme tout autre projet éolien, pour les raisons suivantes :

- CES MACHINES REPRESENTENT UN DANGER POTENTIEL POUR LES HUMAINS, LES ANIMAUX DOMESTIQUES, LA FAUNE ET LA FLORE.

Le syndrome éolien, désormais reconnu par les tribunaux, affecterait les riverains dans un rayon allant jusqu'à 10 km d'un parc éolien. Ils perdent le sommeil, souffrent de maux de tête, d'acouphènes, de vertiges entraînant de graves dépressions, de malaises pour lesquels la médecine

n'a aucun pouvoir, puisqu'ils sont provoqués par les bruits permanents et surtout les infrasons et vibrations, inaudibles mais très nocifs.

Récemment un docteur de Charente limousine témoignait lors d'une réunion publique d'une augmentation significative des cas de troubles du sommeil et acouphènes depuis la mise en fonctionnement du parc éolien de sa région.

La faune est également atteinte : chauves-souris, rapaces, grues cendrées et autres oiseaux migrateurs, directement par l'action des pales, ou bien par la destruction d'habitat et de couloirs verts.

Les éleveurs constatent un comportement perturbé des troupeaux, manifestement lié à la peur face au mouvement et au bruit des éoliennes. Des problèmes sanitaires sont liés au stress des animaux,

problèmes de fécondité, avortements, bêtes particulièrement nerveuses. Les élevages de vaches laitières sont également victimes, car la productivité du lait baisse et le constat de bactéries dans le lait est important entraînant une perte très significative de leurs revenus.(cf article du FIGARO « Ces éoliennes qui troublent le lait des vaches »

Nous listons ci-après, de façon non exhaustive, des documents scientifiques, qui traitent des dangers induits par les éoliennes industrielles géantes de plusieurs mégawatts à 500 mètres des habitations:

Académie Nationale de Médecine de Paris "Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme": "l'Académie recommande aux pouvoirs publics que dès maintenant soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations,..."

Royal British academy London (Oct. 2014), "Diagnostic criteria for adverse health effects in the environs of wind turbines",

Bundesärztekammer, association des médecins allemands (Mai 2015), alerte concernant les effets néfastes des éoliennes implantées à proximité des habitations,

Wisconsin Public Service Commission USA (Déc. 2012), Cooperative Measurement Survey and Analysis of Low Frequency and Infrasound at the Shirley Wind Farm: rapport de mesures d'infrasons réalisé à proximité d'éoliennes suite à des troubles de la santé constatés sur des riverains,

AFFSSET, "Impact sanitaire du bruit des éoliennes" (page 84):"En ambiance calme (neutre), les bruits peuvent être nettement mesurables jusqu'à 2 km".

- Les paysages sont également saccagés et cette pollution visuelle est intolérable et définitive.

Cette région était jusqu'à ce jour un havre de paix pour les touristes qui vont la fuir, raison pour laquelle le tribunal administratif de Limoges, suivant les conclusions du rapporteur public, a pris la sage décision, le 17 décembre dernier, d'annuler l'arrêté préfectoral approuvant le schéma régional éolien.

Les biens immobiliers sont dévalués jusqu'à 40 % de leur valeur initiale.

• LES ARGUMENTS DES PROMOTEURS SONT FALACIEUX L'énergie éolienne, n'est absolument pas écologique

Les études réalisées par les différents services sont « bidons » et uniquement dans l'intérêt du promoteur.

La production est minable et intermittente et le nucléaire ne sera jamais de ce fait remplacé par l'éolien. Les Maires et les élus sont-ils informés que par manque de vent il faut avoir recours à une autre énergie pour éviter l'arrêt des éoliennes ?

Les Maires, les élus et les propriétaires terriens sont bernés par des promesses financières, qui n'ont que pour but l'enrichissement personnel de personnes peu scrupuleuses.

De ce fait nous demandons instamment d'annuler purement et simplement ce projet.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous apporterez à la lecture de notre lettre et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Courriel de Sabine CADART Présidente de l'ASPPHEL

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte les éléments suivant observés sur ce projet :

Peu de vent dans notre région : une des moins ventées de France : 1

Couloir de grues cendrées pourtant protégées.

Paysages bocagers qui donnent des échelles au paysage, qui va être écrasé.

Effets cumulés avec d'autres projets.

Impact des travaux d'aménagement sur les bocages et sa disparition ?

Projet présenté au public comme basé sur une zone favorable selon le schéma régional éolien, alors que cette référence n'est pas valable puisque ce dernier vient d'être annulé.

Multiplication des projets éoliens dans la région, sans planification préalable d'ensemble, pourtant demandé par les directives européennes.

Les lignes électriques vers Bellac seront-elles enterrées ou pas ? Rien n'apparaît clair à ce sujet.

Problème de bruit prévisible pour les riverains et procès possibles à ce sujet.

De plus, infrasons pas analysés alors que vrai problème sanitaire (A Saulgond, en Charente, des riverains ont des acouphènes et mal au ventre caractéristique et ne peuvent pas dormir la nuit, alors qu'ils sont à 4 km et ne les voient même pas).

Oiseaux : nombreuses espèces sensibles et protégées recensées de l'avis même de l'autorité environnementale

Impact pas quantifié sur les chauves-souris, dont l'éradication par barotraumatisme est pourtant quasi certain. Ces mammifères mangeant jusqu'à 1000 insectes par jour (1/3 de leur poids par jour), il est à prévoir qu'il faudra pour produire en agriculture, augmenter l'épandage d'insecticides, ce qui va à l'encontre des demandes en la matière et va empêcher la production en bio. Ces incidences n'ont pas été prises en compte.

L'impact sur le tourisme, ressource indélocalisable et moteur d'installation et rénovation du bâti, pas pris en compte. Or, la beauté des paysages et son calme, sont selon une étude de la CCI de Limoges les principaux moteurs et attraits touristiques de cette région et comme par ailleurs en France le capitale, la Vallée de la Loire et de la Dordogne ainsi que le Littoral sont surchargés, le Limousin

Incidence sur les flux des populations mobiles (étrangers, résidences secondaires, gens des villes) pas pris en compte.

Diminution de la valeur immobilière des habitations de 10% dans tout le secteur, voire de 20 à 50 % sur les maisons qui auront vue sur ces aérogénérateurs.

> Je vous joins le lien avec l'article suivant à ce sujet : www.quechoisir.org/immobilier-logement/achat-vente-travaux/achat-vente-construction/actualite-eolien-moins-value-immobiliere

> De manière générale, à propos des dépréciations immobilières provoquées par l'éolien, je vous joins également un article intéressant des belges qui ont du recul, hélas pour eux, sur ce sujet

: <http://www.leseoliennes.be/economieolien/immobilier.htm>

> A noter que l'immobilier est bien souvent le fruit du labeur d'une, voire plusieurs, génération(s) et que c'est très souvent l'essentiel de nos avoirs...une fois les remboursements terminés...
Demande de diminution de la taxe foncière et d'habitation consécutives à la diminution des valeurs immobilières et donc des recettes de l'Etat et des collectivités prises en comptes ?
Incidence de ces différents éléments sur les recettes fiscales des collectivités et de l'Etat pas considéré.

Zizanie dans le campagne comme dans les bourgs pour plusieurs générations entre les pour et contre ;

Procès à prévisibles contre les promoteurs, les propriétaires terriens,..

Quid du démantèlement ? 50 000 € par machine insuffisant. A indexer et en tout état de cause à provisionner dès l'implantation des machines et avant le début de l'exploitation qui risque d'être faillitaire, comme à Peyrelevade, à l'Ouest et bientôt à Lesterps, à l'Est...

Pour toutes ces raisons notamment, nous vous prions, cher Monsieur, de bien vouloir émettre en conséquence un avis défavorable pour ce projet nuisible à bien des égards, et d'avance vous en remercions beaucoup.

Bien cordialement,

Courriel de Catherine BELIME Association FETEM (observation n° 73)

Je viens par cette lettre, exprimer au nom de la FETEM et en mon nom notre refus des projets d'implantations d'éoliennes industrielles qui compte au moins 200 aérogénérateurs dans le Nord du Limousin et ces marges territoriales qui sont des territoires bocager à préserver.

Le projet du « Parc éolien De La Croix De Pile » compte 5 éoliennes industrielles de 182 mètres de haut en bout de pales, ne pourront certainement pas s'intégrer dans un paysage qui ne comporte aucun élément vertical d'une telle hauteur ! En effet ce parc éolien est prévu dans une campagne vallonnée ayant conservée son bocage et présentant une richesse paysagère et un environnementale qui n'est plus à démontrer qui a été préservé à travers les siècles, dont il ne reste que peu d'exemple. Ce parc sera visible de très loin y compris des Monts de Blond premiers contreforts du Massif Central et haut lieu touristique et de promenade. Ce cadre de vie authentique, paisible et de qualité est et sera très recherché car rare dans un avenir proche. Pourquoi sacrifier un paysage et une qualité de vie en passe d'être totalement mité et défiguré par des machines hors d'échelle ceci parce que des élus, quelques propriétaires et ou exploitants agricoles sensibles au chant des sirènes et en recherche de quelques euros sont prêts à sacrifier l'atout le plus important de notre territoire et donc de scier la branche sur laquelle ils sont assis mais qu'ils ne voient pas ! Pourtant ils toucheront beaucoup moins que ce que les promoteurs leur ont promis, c'est déjà ce qu'il se passe pour tous les autres parcs éoliens existant du secteur Adriers(86), La Souterraine (23), Peyrelevade(87), Rilhac-Lastours(87) et partout en France c'est le même constat. Nos élus sont-ils inconscients et ne se rendent-ils pas compte des dégâts irréversibles qu'ils vont provoquer, l'économie va en pâtir, le prix de l'immobilier déjà bas nos maisons seront invendables, les futurs habitants ne viendront pas investir ni habiter dans des champs des forêts d'éoliennes et ceux qui se sont installés vont repartir. C'est de la FOLIE.

Courriel de Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Présidente de l'Association Mortemart Tourisme Limousin

A divers titres : habitante de Mortemart, Présidente de l'association touristique "Mortemart - Tourisme en Limousin" et conseillère municipale, je souhaite confirmer la position que j'ai prise en conseil municipal en exprimant un avis très défavorable au projet d'implantation du parc éolien de La Croix de la Pile.

Seul village de la Haute-Vienne porteur du label des "Plus Beaux Villages de France", Mortemart et son riche patrimoine seront durablement impactés par le déploiement de tous ces aérogénérateurs dans son voisinage.

Je vous remercie de prendre en compte ma position.

24 - Propositions

M. Thierry SPRIET adjoint au maire de Bellac (observation n°18) et M. et Mme VANMAERCKEN (observation n° 32)

Ils ont fait la même proposition relative au déplacement de la liaison électrique entre les éoliennes E3 et E4. Faire passer la liaison dans les champs et non le long de la route du Mas Bertrand.

25 – Contributions particulières de Maires

M. Jean-François PERRIN, Maire de la commune de Blond et Président du Pays du Haut Limousin regroupant 52 communes (observation n°1)

Le projet est situé dans la ZDE, il est le fruit d'une volonté politique de tous les élus

M. Pascal GODRIE, Maire de Mézières sur Issoire, Député suppléant et Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin (observation n°112)

Le projet est dans la ZDE, il doit permettre d'atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables, aucune étude ne démontre l'impact négatif sur le tourisme.

M. Jean-Paul BARRIERE, Maire de Bussière Boffy et Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin (observation n° 103)

Le projet est dans la ZDE, il est un soutien à la production régionale, il générera des retombées économiques pour tous

26- Délibérations des Conseils Municipaux

26.1 – Communes d'implantation des éoliennes

- Bellac : délibération du 15 décembre 2015 : avis favorable à l'unanimité (le groupe « Union de la Gauche » s'étant abstenu)
- Blond : délibération en date du 19 décembre 2015 : avis favorable à l'unanimité ; 4 élus intéressés au projet, ont quitté la salle, n'ont pas participé à la discussion ni au vote.
- Mézières sur Issoire : délibération en date du 27 novembre 2015 : avis favorable à l'unanimité
- Peyrat de Bellac : délibération en date du 7 décembre 2015 : avis favorable à la majorité (13 pour – 2 contre)

26.2 – Communes situées dans le rayon des 6 km du projet

- Berneuil : délibération en date du 27 novembre 2015, avis favorable à l'unanimité ;
- La Croix sur Gartempe : pas de délibération
- Montrol Sénard : délibération en date du 2 décembre 2015, avis favorable ;
- Mortemart : délibération en date du 7 décembre 2015, avis favorable à la majorité (6 pour – 4 contre – 1 abstentions) ;
- Nouic : délibération en date du 8 décembre 2015, avis favorable à la majorité (5 pour – 4 contre – 3 abstentions) ;
- St Bonnet de Bellac : délibération en date du 14 décembre 2015, avis favorable à la majorité (12 pour – 1 contre – 1 abstention) ;
- St Martial sur Isop : délibération en date du 9 décembre 2015, avis favorable à l'unanimité

Toutes les délibérations sont annexées au présent procès-verbal.

26 – Observation de la commission d'enquête

La commission n'a pas d'observation complémentaire à formuler.

A l'issue de la rencontre, j'ai informé les représentants de ABO-WIND et de SEC87 qu'ils disposaient d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

Le Président
de la commission d'enquête

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René TIBOGUE', written over a horizontal line.

René TIBOGUE

